



APPEL A PROJETS EMERGENCE

2024





## APPEL A PROJETS EMERGENCE 2024

### Dossier de candidature

Date limite de dépôt le 13 septembre 2023 à midi  
sur l'application CAPLAB.

<https://caplab.amue.fr/>

	<b>APPEL A PROJETS EMERGENCE</b> <b>2024</b>	
---	---	---

## Présentation du programme EMERGENCE

Le projet I-site CAP 20-25 renouvelle son programme EMERGENCE en faveur de la réalisation de **projets exploratoires** dans toutes les disciplines de recherche présentes sur le site Clermont Auvergne.

L'objectif est de favoriser l'émergence de nouveaux enjeux scientifiques en soutenant des **projets novateurs** par rapport à l'état de l'art et qui vont au-delà des sujets déjà abordés dans les laboratoires auvergnats. Ces projets peuvent inclure par exemple l'établissement de preuves de concepts, le développement de nouvelles approches méthodologiques, la création de collaborations interdisciplinaires ou encore les premières bases pour répondre à des appels à projets nationaux et internationaux.

Il conviendra d'identifier avec précision la question scientifique dans le cadre de laquelle s'inscrit le projet déposé, de mettre en valeur le caractère novateur du projet proposé par rapport aux thématiques scientifiques du laboratoire et les travaux déjà réalisés ou en cours, ainsi que l'apport attendu pour le site académique ou encore pour la communauté nationale et internationale du domaine concerné.

Le caractère novateur pourra aussi se traduire à travers la mise en place de collaborations disciplinaires ou interdisciplinaires avec des laboratoires reconnus nationalement ou internationalement, ou entre des unités de recherche du site. Des financements complémentaires pourront également être apportés par d'autres institutions partenaires.

### **Les moyens alloués :**

Le programme est structuré autour d'un appel à projet annuel, avec des projets d'une durée de 1 an (janvier 2024 - décembre 2024). Le montant alloué par projet variera de 5000 € à 25 000€, en fonction des objectifs scientifiques et des besoins pour les atteindre. Le montant total dédié à l'appel à projet permettra de financer une vingtaine de projets au minimum.



Dans le cadre de ce budget, des dépenses de fonctionnement et d'équipement (hors bureautique) pourront être sollicitées. Les recrutements de contractuels seront autorisés sur la durée du projet.

### **Eligibilité :**

Cet appel à projet s'adresse à l'ensemble des unités de recherche du site clermontois.

Sont éligibles les projets émergents, qui se démarquent des approches développées jusqu'alors au sein du laboratoire ou de la communauté concernée et qui nécessite un financement au titre du premier soutien.

Les projets et les thématiques connexes déjà financés par le programme Emergence ne seront pas prioritaires.

	<p><b>APPEL A PROJETS EMERGENCE</b></p> <p><b>2024</b></p>	
---	--	---

Les projets relevant principalement du périmètre scientifique des 4 Centres Internationaux de Recherche (CIR) de l'I-SITE, ne seront pas soutenus par le programme Emergence, car ils ont vocation à être financés par les centres. Ce critère sera vérifié par les responsables de CIR pour les projets déposés dans le cadre de cet appel. En cas de doute, les porteurs de projet sont invités à se rapprocher des responsables de CIR avant le dépôt de leur projet.

### Candidature

Les candidats devront renseigner en ligne les items du dossier joint à cet appel sur l'application CAPLAB. Le CV et les éventuelles lettres de partenariat seront téléversés en pièces jointes.

La date d'ouverture de dépôts sur l'application CAPLAB est fixée au 12 juin 2023.

Les informations concernant l'accès à l'application CAPLAB ainsi que celles concernant le dépôt des projets vous sont communiquées à la fin de cet AAP.

Le nombre maximum de dossiers pouvant être soumis par unité de recherche est fixé à 3 pour les unités de moins de 50 personnels permanents (Enseignants-chercheurs, Chercheurs et personnels d'appui) et à 6 pour les unités de plus de 50 personnels permanents (Enseignants-chercheurs, Chercheurs et personnels d'appui).

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au **13 septembre 2023 à midi**.

### Critères d'Evaluation



L'examen des dossiers sera réalisé par le Comité d'Animation et de Suivi de la Politique Scientifique de Site (CAP3S), sur la base des critères suivants :

- Identification et pertinence de la question scientifique posée ;
- Caractère novateur et exploratoire par rapport aux sujets déjà abordés dans le laboratoire et par rapport à l'état de l'art ;
- Excellence scientifique du projet proposé et de l'environnement scientifique qui le porte ;
- Apport scientifique pour le site et la communauté ;
- Cohérence du budget présenté avec les ambitions du projet et planification.

La décision de soutien éventuel sera communiquée aux projets lauréats début novembre 2023, pour un démarrage effectif des projets au **01 janvier 2024**.

Les lauréats devront transmettre un rapport sur les réalisations scientifiques et les dépenses budgétaires le mois suivant la fin du projet, soit au plus tard le 30 Janvier 2025 et pourront être sollicités pour présenter leurs résultats lors de réunions bilans.



	<p><b>APPEL A PROJETS EMERGENCE</b></p> <p><b>2024</b></p>	
---	--	---

**Budget et calendrier prévisionnel des activités**

*Préciser et justifier le type de dépense envisagé (CDD, stagiaire, fonctionnement, type d'équipement, petit matériel, missions, etc.).*

**Autres demandes éventuelles de financements pour ce projet (déjà faites, en cours ou à venir)**

oui ; préciser lesquelles et leurs montants :  non

**Court CV du coordinateur/trice du projet** (1 page maximum à téléverser sur CAPLAB)

---

L'avis et le visa du ou des directeurs de laboratoire doivent être directement saisis par les directeurs d'unités sur CAPLAB avant le 20 septembre 2023, il convient cependant de les avertir des dépôts de projet en amont.

Pour les personnes des UR à tutelle UCA, l'accès à CAPLAB se fait à l'adresse (<https://caplab.amue.fr/>) via l'adresse mail UCA.

Pour les personnels hors UR UCA, le dépôt doit être réalisé via formulaire (à récupérer à l'adresse [support.caplab@uca.fr](mailto:support.caplab@uca.fr))

L'onglet « Participants » sur CAPLAB concerne les membres de l'UR du responsable scientifique intégrant le projet. L'onglet « Partenaires » est pour les participants qui sont d'une autre UR de l'UCA ou d'une entité externe.

Le respect des limites en lignes et en pages sera pris en compte dans l'évaluation.

L'utilisation de CAPLAB depuis l'étranger nécessite l'utilisation d'un VPN obtenu avec l'intervention de la DOSI.